

# Agriculture



## GROUPE PARLEMENTAIRE DU PARTI SOCIALISTE EUROPÉEN

**La politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne a été instaurée sur fond de pénurie et de rationnement alimentaires dans la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale. La PAC a produit des résultats spectaculaires et la Communauté a rapidement pu surmonter les pénuries alimentaires des années 1950 en devenant autosuffisante et en générant régulièrement des excédents. En garantissant effectivement des prix aux agriculteurs pour leurs produits, la PAC fonctionne généralement de trois manières:**

- Les agriculteurs reçoivent des aides directes pour certaines productions telles les céréales, l'huile d'olive, le tabac, le bœuf et le veau.
- L'Union européenne (UE) intervient lorsque les prix des produits agricoles descendent sous un certain seuil et achète les excédents des stocks de l'UE jusqu'à ce que les prix soient remontés au-delà du niveau d'intervention. Les produits excédentaires sont détruits ou vendus à bas prix aux marchés hors UE ou utilisés pour l'aide alimentaire aux pays tiers.
- L'UE dispose d'un tarif douanier extérieur qui requiert l'imposition d'un prélèvement sur les produits agricoles ne provenant pas des pays de l'UE, ce qui augmente leur prix.

Dès la moitié des années 1970, les excédents de la production communautaire ont commencé à ne plus pouvoir être absorbés, que ce soit sur le marché intérieur ou sur le marché mondial. A partir des années 1980, les achats d'intervention prévus par la PAC ont engendré les tristement célèbres excédents européens.

Des réformes menées en 1992 et en 1999 ont réduit les prix garantis, instauré des terres gelées, étendu les quotas et entamé le transfert du soutien financier des produits au producteur par l'introduction d'un régime d'aides directes. Ces actions ont permis de ramener le pourcentage du budget de l'UE consacré à l'agriculture sous les 50%.

Parallèlement, l'UE augmente ses efforts visant à renforcer le potentiel économique et l'importance environnementale des zones rurales afin d'accroître la capacité d'emploi et la durabilité de l'agriculture. Avec la mondialisation du commerce, les exigences des consommateurs en matière de qualité et de sécurité ainsi que l'élargissement de l'UE, l'agriculture européenne doit désormais faire face à de nouvelles réalités et à de nouveaux défis.

## Le Parlement européen

Le Parlement exerce depuis toujours une forte influence sur la PAC grâce à des rapports et des résolutions établis à l'initiative du Parlement. Cette influence marquée s'est exercée malgré le fait que le Parlement ne dispose que de pouvoirs consultatifs en matière d'agriculture et que certaines décisions du Conseil ne requièrent même pas la consultation du Parlement. Le pouvoir de décision sur le budget de l'UE dans le domaine de l'agriculture demeure pour l'essentiel entre les mains du Conseil. A l'issue de la prochaine CIG nous voulons avoir une totale co-décision dans ce domaine.

L'agriculture représente une quantité de travail considérable pour le Parlement et est principalement couverte par la commission de l'agriculture et du développement rural, certains aspects étant traités par la commission de l'environnement, de la santé publique et de la politique des consommateurs. Ce travail concerne:

- L'organisation des marchés pour presque la totalité des produits agricoles, allant des céréales, bœuf et veau, au sucre et au riz, en passant par les fruits, les légumes, le houblon, le vin, les oléagineux, les fleurs et les plantes.
- La sécurité alimentaire à tous les stades de la production, de la ferme à la table.
- Les décisions relatives aux montants des subventions à l'agriculture lors de la fixation, chaque année, du budget de l'UE, suivies d'une vue d'ensemble rétrospective des dépenses pour les subventions à l'agriculture (par la commission du contrôle budgétaire).



- La mise en relief de la nécessité de promouvoir les zones rurales grâce au second pilier de la politique agricole (le chapitre sur le développement rural) et grâce aux programmes des Fonds structurels, tel LEADER, et de réconcilier la dimension économique de l'agriculture avec ses rôles social, environnemental et d'occupation des sols, ainsi que de la nécessité de protéger les produits régionaux.

## Les succès accomplis par le groupe du PSE

La réforme de la PAC est un long processus qui implique des représentants de nombreux horizons, notamment du groupe socialiste. Nous pensons que la réforme de la PAC est nécessaire mais nous exigeons que le modèle multifonctionnel de l'agriculture européenne soit développé, renforcé et protégé contre la concurrence déloyale extérieure. Dans ce contexte, les socialistes soutiennent le principe du découplage des paiements de la production récemment adopté dans la révision à mi-parcours de la Commission.

Nous avons aussi soutenu le principe d'une modulation obligatoire nécessaire pour libérer les sommes provenant des paiements directs pour le deuxième pilier pour le développement rural dans la perspective du prochain élargissement.

Nos priorités clés concernant les futures réformes dans ce domaine sont :

- rendre le nouveau système transparent et faire en sorte qu'il limite son soutien à la production et qu'il exige un financement public plus raisonnable ;
- évoluer vers un soutien aux agriculteurs dans leur rôle de gardiens de notre milieu rural et des habitats naturels grâce au «deuxième pilier» de la PAC, créé par le Règlement sur le développement rural, en permettant aux Etats membres de développer des programmes afin d'utiliser une partie des subventions communautaires à l'agriculture pour le développement rural; par exemple des mesures agro-environnementales, la rénovation de villages, le marketing direct, des plans de retraite anticipée, des aides pour les jeunes agriculteurs etc. ;
- prévenir le dépeuplement ;
- encourager le développement structurel dans les zones rurales ;
- sauvegarder l'emploi ;
- assurer la reconnaissance par l'OMC de normes de production et de sécurité alimentaires ;
- faire en sorte que nos exportations ne perturbent pas l'économie agricole des pays en développement.

Outre la réforme de la PAC et le travail en cours sur les marchés des produits agricoles, nous sommes parvenus à des résultats dans les domaines suivants :

- De nouvelles normes pour le transport des animaux, notamment la limitation des voyages à une durée maximum de 8 heures ou à une distance maximum de 500 kilomètres ainsi que la suppression progressive du plan à l'exportation qui subventionne chaque année l'exportation de milliers d'animaux vivants vers des destinations lointaines.
- Un meilleur étiquetage du bœuf afin d'offrir une meilleure traçabilité et des informations essentielles sur le bœuf ne provenant pas de l'Union européenne qui est utilisé dans le hachis.
- La création d'une Autorité européenne de sécurité des aliments qui disposera d'un conseil d'administration indépendant désigné à la suite d'auditions publiques et de discussions tenues en public, de comités scientifiques chargés de prodiguer des conseils en matière d'évaluation des risques et de communication, d'un forum consultatif composé de membres provenant des institutions des États membres, d'un examen minutieux des denrées alimentaires et des aliments pour animaux, aussi bien produits dans l'UE qu'importés vers l'UE, d'un rôle dans le système d'alerte rapide afin de s'attaquer aux crises urgentes dans les États membres, d'une reconnaissance des «aliments traditionnels» au sein des différentes cultures européennes en tant qu'éléments importants de notre chaîne alimentaire.
- De meilleures normes pour la mise en place de plans d'urgence, de quarantaines et d'éliminations afin de minimiser l'impact d'une éventuelle nouvelle épidémie de fièvre aphteuse, ainsi que pour la vaccination, décidée dès le début en fonction des circonstances et des conseils des vétérinaires.

## Contacts

Groupe parlementaire du parti socialiste européen,  
Parlement européen, rue Wiertz, B-1047 Bruxelles.  
Tél.: +32 2 284 21 11 (Bruxelles) ou +33 3 88 17 4001 (Strasbourg)

<http://www.socialistgroup.org>

